

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage Propriétés Commerciales et Résidences Cottages Simples et Doubles et Terrains pour Bâtir

DANS DIVERS DISTRICTS, Donnant une occasion à tous genres d'acheteurs de faire un placement rémunérateur ou spéculatif de valeur.

PETER GALLAGHER vs Mme MARGARET DRISCOLL, Veuve de John Eli Pierce, et al.

Le 14 avril 1908, lequel dit de terre meuble d'après le plan et d'après l'arpentage... PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON... W. A. KERNAUGHAN, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage D'UN COIN DES AFFAIRES ET DE DEMEURE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.

W. A. KERNAUGHAN, Secrétaire.

Le 14 avril 1908, lequel dit de terre meuble d'après le plan et d'après l'arpentage... PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON... W. A. KERNAUGHAN, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage D'UN COIN DES AFFAIRES ET DE DEMEURE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.

W. A. KERNAUGHAN, Secrétaire.

Le 14 avril 1908, lequel dit de terre meuble d'après le plan et d'après l'arpentage... PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON... W. A. KERNAUGHAN, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN

James F. Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE Propriétés de Choix et Améliorées

Deuxième District, Situées près de l'Avenue Esplanade.

COTTAGE ELEVE AVEC VESTIBULE DANS LE CENTRE AVEC GRAND TERRAIN, No 2815, Rue Bell, près de la rue White.

COTTAGE SIMPLE, No 2819, Rue Bell, entre les rues White et Dupré

COTTAGE SIMPLE, No 2833, Rue Bell, près de la rue Dupré.

COTTAGE SIMPLE, No 1202, Rue Dupré, coin de la rue Bell.

JEUDI, le 16 Juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme Hortense Huret, Veuve de Prosper Huret.

No 5180 - Cour Civile de District pour le Deuxième District - District B.

PAR J. F. KEENEY, Secrétaire, Bureau, 311 Rue Baronne.

Le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311, Rue Baronne, dans le Deuxième District de cette ville.

En vertu de et conformément à un acte notarié en date du 27 mai 1904, et signé le 2 juillet 1904 par M. Ernest D. Huret, Juge de Cour Civile de District pour le Deuxième District, Division B, dans l'aire d'adjudication.

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 5180, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2815, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2819, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2833, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 1202, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 5180, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2815, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2819, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2833, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 1202, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 5180, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2815, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2819, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2833, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 1202, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 5180, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2815, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2819, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2833, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 1202, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 5180, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2815, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2819, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2833, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 1202, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 5180, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2815, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2819, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2833, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 1202, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 5180, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2815, et divisé en deux lots, savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2819, et divisé en deux lots, savoir :

DIAMANTS, MONTRES, Bijoux en Argent et Or Massif. A. M. HILL, 685 rue du Canal.

F. A. BRUNET, IMPORTATEUR DIRECT, HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER. 615 RUE ROYALE. ALLIAGES ET BAQUE DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

Un Assortiment Complet de Cadeaux Sortables pour les Fêtes, tels que Bracelets, Montres en Or, Belles Pendules et Statues, Bijouterie Artistique, Orfèvrerie d'Argent Massif et Nouveautés en Argent, Longnettes, Ombrelles et Cannes à Pommes d'Or, Objets d'Art Américains en Cristal Taillé chez WM. FRANTZ & CO., JOAILLIERS ET OPTICIENS, 142 rue Carondelet.

TELEPHONE 986. INCORPORÉE EN 1933. CHAS. F. FOUCHER, Gérant. 308 RUE DU CAMP. ETAT AU 2 JANVIER 1907. Capital Comptant \$ 500,000.00 Actif \$ 1,120,472.60 Surplus Net \$ 223,449.07 Surplus aux Détenteurs de Polices \$ 723,449.07

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe. Plus de \$71,800,000 de portes payées dans les Etats-Unis. Partes par l'incendie de Boston \$1,499,750 en 1871. 22,339,091 en 1872. 81,499,750 en 1873. DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS: GUYARD W. WELFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MUGGER, J. G. PEPPE, American Securities Co. THOMAS H. ANDERSON, Deputy Assistant Secretary.

UNION SANITARY EXCAVATING CO. O. FAUST, Président. Incorporée en 1892. LOUIS RUCHE, Secrétaire. Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de Fosses, Voutes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc. Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 3313. Bureau 844 Rue Common, entre Baronne et Carondelet.

NOTRE OFFRE DE PRIME

Chaque paiement au comptant sur l'achat d'un nouveau piano, nous vous offrons une prime de \$10.00 en sus du montant payé. Ains pour un premier paiement de \$10 nous vous donnerons un reçu de \$12 et ainsi de suite en proportion - accordant toujours un-Cinquième de plus qu'il n'est payé.

JUNIOR HART PIANO HOUSE

LIMITED. J. P. SIMMONS, Président et Directeur. 940 Rue du Canal.

PAUL M. SCHNEIDAU, Agent, REPRESENTANT LA MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL AND COKE CO., Bureau, 315 RUE CARONDELET, Téléphone Main 576. NOUVELLE-ORLÉANS, LA. CHANTIER DE CHARBON: Au pied de la rue Rose, Téléphone Main 993. H. WILSON, MORGAN. CHANTIER DE CHARBON: 513-521 Rue Quarter, Téléphone Hamock 331. CALE SECHE DE SECTION, ALGER, Téléphone Alger 29.

Feuilleton - L'ABEILLE DE LA N. O. - BELLE AMIE - GRAND ROMAN INEDIT - PAR PAUL ROUGEI - QUATRIÈME PARTIE - LES SACRIFIES - XIII - DEVOIR PÉNIBLE. - Vous me reconnaissez, madame ?

—Où, murmura Gilberte je vous reconnais. —Non, nous sommes vus dans des circonstances qui ne nous permettent guère, à l'une et à l'autre, de nous oublier. —C'est vrai. —Et je vous aurais, moi aussi, madame, reconnue entre mille. —Gilberte la regarda. —La visitation reprit d'une voix douce: —Permettez-moi de m'exonérer d'avance d'une démarche qui peut vous paraître étrange, mais qui ne m'est cependant inconnue, je vous le jure, madame, que par des sentiments dont vous ne sauriez plus, dans un instant, la dignité. —Que désirez-vous donc me dire? murmura madame Danhier qui ne parvenait pas à dominer son trouble. —Vous conviendrait-il d'abord que je ne vienne pas vers vous en rival ou en ennemi comme vous pourriez le croire à cette heure? —Et une sans raison, avouez-le, madame. —Une flamme de haine passait dans le regard de Gilberte. —Les apparences, en effet, plaident plutôt contre moi. Mais si laissez-moi, par quelques mots, dissiper toute équivoque. —Et la voix de la comédienne s'affermant, devenant plus nette, plus vibrante, de cette même révolution qui se liait dans ses grands yeux violacés. —Je viens ici, madame, pour la réalisation de votre bonheur. —Pour la réalisation de mon bonheur? murmura Gilberte pendant qu'un navrant sourire d'ironie glissait à ses lèvres. —Elle ajoutait: —Permettez-moi de m'exonérer d'une pareille affirmation que je ne pourrais guère - avouez-le, madame - attendre de vous! —C'est possible. —Et cependant, en vous la faisant, cette affirmation, je suis sincère. Et je n'ai rien exagéré. Je viens ici pour votre bonheur, oui, madame. Et j'y viens aussi pour celui de Jacques. —Si vous voulez respecter ma peine... fit la jeune veuve, d'une voix changée, d'une voix qui frémissait plus devant moi que vous ne venez de prononcer. —Ah!... comme vous l'aimez toujours, madame! —Où!... Ce n'est pas à vous, pourtant que je devrais faire, en une telle heure, un pareil aveu. Elle avait jeté ces mots sur un ton de provocation dans sa voix. Un sentiment qui s'élevait en elle la rendait presque agressive à l'égard de cette femme, qui intervenait ainsi et étrangement, dans sa vie. —Qui semblait la prendre sous sa protection... Non, elle ne voulait pas de sa considération... de sa pi-

de silence, elle baillotta: —Ependant, madame, ce mariage, m'avait-on dit, était décadé? —Lorsque je croyais que ce serait pour Jacques un peu d'attention à son chagrin... —Jacques a donc le chagrin? —Le votre vous égare, madame. —C'est vrai... j'ai tant souffert... je souffre tant chaque jour! —Que vous vous méprenez, sur les sentiments des autres. —Sachez donc que Jacques ne vous a jamais oublié... que Jacques n'a jamais cessé de vous aimer. —Pourtant... il m'a repoussé. —Pour accomplir ce qu'il croyait être, ce qui était alors son devoir. —Souvenez-vous, madame, de ce que je vous ai dit le jour où je vous vis dans le salon de Jacques. —Si lui n'était pas intervenu dans des conditions que vous ne deviez pas avoir oubliées, je vous aurais révélé à cette heure-là, la vérité tout entière. —Mais la volonté formelle de Jacques m'en empêcha... —Je m'inclinai devant le désir qu'exprimait, que trahissait son attitude. —Je ne pus cependant vous dissimuler ma pensée. —Quelques mots qui sortirent de mes lèvres vous dissuadèrent d'éc-

ces jolies côtes. Ils se sont donc rendez-vous aujourd'hui pour évoquer les souvenirs communs du passé. J'en ai profité, moi, pour faire une promesse de voiture, et j'ai pris le cocher de me conduire ici. —Gilberte regarda Claire avec surprise, avec émotion. —Toute haine était à présent, bannie de ses yeux. —C'est que ce premier sentiment de défiance qu'avait éprouvé la jeune femme à l'arrivée de cette visitation, s'était transformé en un autre. —Aux paroles douces, mais fermes, mais décidées, de la comédienne, Gilberte avait vite senti se dissiper les présomptions qui tout d'abord étaient nées en elle. —Claire était de ces femmes dont on ne peut suspecter longtemps la loyauté, la sincérité. —Quand le regard de ces grands yeux violacés se posait sur quelqu'un, il n'était pas possible de ne pas se laisser subjugué par son charme... par sa fraîcheur. —Gilberte, comme les autres, le subissait ce charme. —Elle se rappelait compte que les déclarations de cette adorable créature n'avaient rien d'exagéré. —Tout ce qu'elle disait lui était l'expression même de la vérité. —Elle n'était aimée que des sentiments qu'elle manifestait. —Dès lors, comment éprouver, —Et il ignore votre présence chez moi... à cette heure? —Il ignore... Le hasard lui a fait raconter, hier, un capitaine qui fut un de ses amis au Tonkin et qui villégiature sur